

LE CONSEIL MUNICIPAL

Répartition des sièges

LISTE
« Du Cœur et de l'action
pour Les Herbiers »



LISTE
« Les Herbiers, pour une
alternative écologique et
sociale »

« DEUX ANS SANS SURSIS »

Liste d'opposition : « LES HERBIERS, POUR UNE ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE »

Depuis plusieurs mois, une majorité de Françaises et de Français se mobilisent et descendent dans la rue pour exprimer leur mécontentement vis-à-vis d'une réforme des retraites injuste et inefficace.

Aux Herbiers, les salarié-es sont directement concerné-es par les conséquences de cette réforme, d'autant que 34% d'entre eux-elles sont âgé-es de plus de 50 ans (contre 17% de moins de 30 ans). De plus, la pénibilité au travail est une caractéristique forte de l'industrie, principal secteur économique local.

L'un de nos colistiers a, dans ce cadre, interpellé les quatre députés vendéens issus du parti présidentiel Renaissance sur trois points particulièrement cruciaux dans notre département.

Les retraites des salarié-es

L'INSEE montre qu'en Vendée moins d'un ménage sur deux paie l'impôt sur le revenu (47%), ce qui témoigne de salaires faibles. Le taux de pauvreté avoisine les 10% ; les plus impactés étant les jeunes de moins de 30 ans. La réforme envisagée, avec un allongement des trimestres à la clé, ne changera rien à leur vie précaire. Pour que leur pension augmente et pour qu'ils mènent une vie de retraités décente, il faut d'abord augmenter leurs salaires.

Les retraites des femmes

En Vendée, les femmes ont commencé à être salariées très tardivement, et elles l'ont été dans des industries qui payaient mal comme le textile-habillement, le cuir et la chaussure, l'agroalimentaire... Si bien que les retraites des Vendéennes sont parmi les plus faibles de tous les départements (en moyenne 800 € par mois). La réforme, telle qu'elle est présentée, ne fera que prolonger les mêmes injustices pour elles.

L'espérance de vie

Dans notre département, l'espérance de vie des 5% qui disposent des plus bas revenus est inférieure de 15 à 18 années comparée à celle des 5% les plus aisés. Avec un tel report de l'âge de départ à la retraite, une partie des plus modestes en serait totalement privée. En effet, à l'âge de 65 ans, un quart des Vendéens les plus pauvres sont déjà décédés.

La fin de vie professionnelle

Avec l'augmentation du nombre de travailleurs âgés, cette réforme ne fera qu'accroître les arrêts maladie et les déclarations d'inaptitude. Il est injuste qu'un salarié ayant travaillé jusqu'à ses 60 ans se trouve dans l'obligation de quitter son poste dans de telles conditions, entravant ses droits à la retraite, pour tomber dans la spirale de la perte d'autonomie.

Cela impliquera aussi des charges supplémentaires pour les entreprises. Avec les difficultés de recrutement et de fidélisation de nouveaux salarié-es, l'image renvoyée d'une recrudescence des risques leur serait-elle profitable ? Par ailleurs, dans le cadre des dossiers d'inaptitude, une entreprise a obligation de proposer aux salarié-es une mutation interne sur un poste adapté aux restrictions émises par la médecine du travail. Mais si l'entreprise n'est pas en capacité de proposer un poste adapté à son salarié, une procédure de licenciement s'enclenche.

Avec cette réforme, le risque serait donc d'augmenter le nombre de dossiers d'inaptitude et de licenciements pour des salarié-es qui se seraient impliqué-e-s tout au long d'une vie de travail. Il faut également s'y opposer pour ces raisons éthiques.

Les élu(e)s de la liste « Les Herbiers, pour une alternative écologique et sociale »

Etienne Blanchard, Patricia Cravic, Joseph Liard, Julie Mariel-Godard et Aurélie Paquereau,
www.alternative-ecologique-sociale.fr

Pour nous contacter : info@forum-citoyen.fr

« LOGEMENT CE QUE NOUS PROPOSONS CE QUE NOUS FAISONS ! »

Majorité municipale : « DU CŒUR ET DE L'ACTION POUR LES HERBIERS »

Le PLUiH, plan local d'urbanisme intercommunal est désormais applicable. C'est donc l'occasion, pour nous, de revenir sur la question du logement, centrale pour notre commune, son avenir et son développement.

On le sait, aux Herbiers, il est difficile de se loger. Si 700 logements ont été construits ces cinq dernières années, plusieurs défis sont devant nous : logements pour les jeunes herbretais qui souhaitent s'installer et fonder une famille, logements pour accueillir les salariés de nos entreprises, logements pour les saisonniers, etc. Autant de publics différents à satisfaire.

A cela, il faut ajouter les contraintes qui nous sont imposées, comme le ZAN, « le Zéro artificialisation nette », avec une forte réduction de consommation des espaces naturels et agricoles. Aux Herbiers, la ville est déjà compacte ; pas facile, donc d'y construire davantage. Nous le savons, plus le foncier est rare, plus il est cher. Quant aux « dents creuses », bâtiments anciens du cœur de ville, le coût des démolitions alourdissent considérablement chaque projet...

Travailler tout azimut

Face à un tel constat, il y a deux solutions : soit on baisse les bras et on subit ; soit, au contraire, on décide de prendre le taureau par les cornes, pour avancer. C'est d'ailleurs ce que Christophe Hogard a pu développer dans une émission spéciale sur le logement, sur TV Vendée, le 21 mars. Nous travaillons tout azimut pour faciliter l'accès au logement pour les Herbretais !

Il faut d'abord avoir une stratégie foncière ambitieuse. C'est pour cela que nous avons signé des conventions avec l'Etablissement public foncier de la Vendée, pour le rachat de friches en zone urbaine ou avec la SAFER pour la question des terres agricoles. Autre axe de travail, aider à la rénovation, afin de remettre des bâtiments anciens sur le marché. C'est ce que nous faisons avec le Pays des Herbiers.

De même, la construction de lotissements communaux permet de faciliter l'accès au logement des primo-accédants, et notamment des jeunes familles. Un premier a été réalisé lors du dernier mandat ; un deuxième pourrait être annoncé prochainement.

150 logements par an

Aujourd'hui, afin de conserver et d'amplifier notre dynamique, il nous faut construire 150 logements par an. Le rythme est élevé, le défi ambitieux. Dans les prochaines années, presque 650 logements de tous les types, verront donc le jour : projets « classiques », portés, par des investisseurs privés, lotissements communaux, logements collectifs, logements sociaux, en lien avec les bailleurs sociaux du département, opération d'aménagements urbains, comme celle de la Cour de la mission, ou plus importante comme celle des îlots du Tourniquet ou Saint-Jacques, plus difficile à mettre en place... Enfin, à plus long terme, d'autres terrains à aménager sont dans les cartons.

L'aménagement d'une ville et la construction de logements demande du temps. Ainsi, le PLUiH a nécessité pas moins de 150 réunions ou ateliers et plus de quatre ans de travail. De même, avant de construire un lotissement, un à deux ans d'études sont nécessaires : choix du foncier, études d'impact, fouilles archéologiques, instruction du permis d'aménager, concertation avec les riverains, recours, etc. La viabilisation des lots – donc, les premiers travaux visibles – n'arrive qu'après.

C'est donc un travail au long court que nous poursuivons.

Vous pouvez compter sur nous.

La majorité municipale avec Christophe Hogard